



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-huitième session
Rome, 8-9 décembre 1999

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

LA RÉPUBLIQUE DU HONDURAS

POUR

**LE PROJET DE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU RURAL
(FONADERS)**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA au Honduras	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Honduras	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	4
A. Zone du projet et groupe cible	4
B. Objectifs et portée du projet	5
C. Composantes	5
D. Coûts et financement du projet	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	12
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	13
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	14
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	14
 ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS AND GRANTS TO HONDURAS (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU HONDURAS)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. ORGANIGRAMA (ORGANIGRAME)	6
V. FINANCIAL ANALYSIS AND PROFITABILITY (ANALYSE FINANCIÈRE ET RENTABILITÉ)	7
VI. FLUJO DE FONDOS DEL FIDA EN EL PROYECTO FONADERS (APPORT DE FONDOS DU FIDA AU PROJET FONADERS)	8
VII. ACTIVIDADES PREPARATORIAS/SOF (ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES/MSI)	9

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Lempira (HNL)
1,00 USD	=	14,0 HNL
1,00 HNL	=	0,07143 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

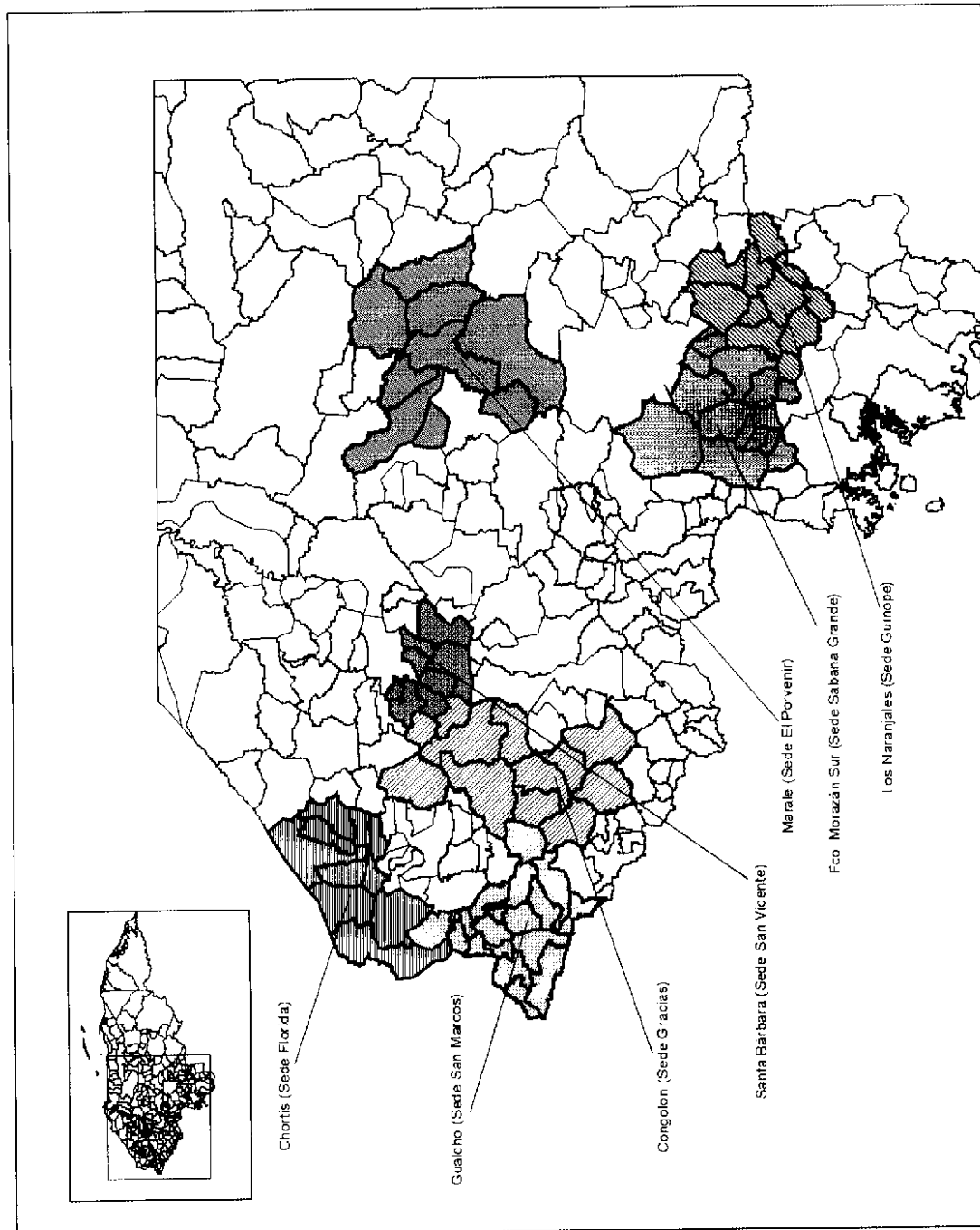
BCIE	Banque centraméricaine d'intégration économique
EDR	Entreprise de développement rural
FDR	Fonds de développement rural
FHIS	Fonds hondurien d'investissement social
MSI	Mécanisme spécial d'intervention
PIB	Produit intérieur brut
PLANDERO	Projet de développement agricole pour la région occidentale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRONADERS	Programme national de développement rural durable
PROSOC	Projet de développement rural dans la région du Sud-Ouest
TRI	Taux de rentabilité interne
UEP	Unité d'exécution du projet
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU HONDURAS

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DU HONDURAS

PROJET DE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU RURAL (FONADERS)

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET:	FIDA
EMPRUNTEUR:	La République du Honduras
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
COÛT TOTAL DU PROJET:	25,7 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	12 millions de DTS (équivalent approximativement à 16,5 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEURS:	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE)
MONTANT DU COFINANCEMENT:	PNUD: 3,0 millions de USD BCIE: 1,5 million de USD
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	1,0 million de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	3,7 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	BCIE

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires du projet ?

La population cible se compose de 111 000 familles rurales, soit quelque 700 000 personnes, qui vivent dans les régions les plus pauvres du Honduras, sur des versants montagneux extrêmement dégradés et soumis à un risque de catastrophe naturelle. Contraints de survivre dans des conditions de grande précarité du point de vue alimentaire, les groupes visés se caractérisent par un indice de développement humain estimé à 0,44, nettement inférieur à la moyenne de 0,61 enregistrée dans le reste du pays. Le projet s'adressera directement à 12 000 familles réparties dans 81 municipalités, elles-mêmes rassemblées en sept groupes en fonction de leur proximité géographique (voir la carte de la zone du projet). Les investissements proposés viendront compléter les activités financées par le FIDA en faveur des régions montagneuses les plus défavorisées du pays, dans le cadre du projet de développement rural dans la région du Sud-Ouest (PROSOC) et du projet de développement rural dans le centre-est du pays (PRODERCO), actuellement menés dans 48 municipalités au bénéfice de 65 000 familles.

Pourquoi sont-ils pauvres ?

La population visée survit essentiellement grâce à la culture de subsistance de céréales courantes et de haricots, à la vente de maigres excédents agricoles et au travail salarié au moment de la récolte du café. La région ne possède qu'un faible potentiel de production, et les risques de pertes de récolte y sont considérables en raison de la longue saison sèche et de l'irrégularité des précipitations. La pression démographique, la surexploitation des forêts et des pâturages, et la mauvaise gestion des ressources naturelles sont autant de facteurs qui contribuent au déclin de la capacité de production ainsi qu'à l'appauvrissement et à l'insécurité alimentaire croissante de la population rurale. En outre, les dégâts infligés par le cyclone Mitch aux infrastructures de production du pays ont aggravé la pauvreté et la malnutrition dans la zone du projet.

Que peuvent-ils attendre du projet ?

Le projet devrait améliorer la sécurité alimentaire et financière des ménages, ainsi que la gestion des ressources naturelles, et contribuer également à remettre en état les infrastructures endommagées. Ses principales composantes viseront plus particulièrement à renforcer les institutions et les organisations locales pour que les couches défavorisées et marginalisées de la population cible puissent avoir accès aux activités et aux ressources du projet, condition indispensable de son efficacité et de sa viabilité. Dans cette optique, un appui sera apporté aux organisations du groupe cible, aux administrations municipales et aux entreprises privées locales spécialisées dans les services techniques, la formation et le développement. Un gros effort de sensibilisation et de formation est notamment prévu auprès des femmes rurales et des jeunes, des groupes indigènes et des paysans sans terre vivant dans des hameaux isolés, afin de faciliter leur participation aux activités génératrices de revenus. Une fois que les communautés et groupes cibles auront été identifiés, un diagnostic participatif permettra d'évaluer les besoins et d'établir les priorités en tenant compte des différences entre les sexes, en vue d'élaborer des propositions de microprojets susceptibles de bénéficier de l'aide technique et financière du projet. Un fonds de développement rural (FDR) sera créé pour financer les initiatives ainsi proposées, telles que petites infrastructures rurales, investissements productifs et mécanismes de crédit renouvelable à l'échelle des collectivités. Le FDR apportera également son concours à certains services de développement rural, dans le domaine technique, commercial et environnemental.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet ?

L'exécution du projet reposera presque entièrement sur la demande des principaux groupes cibles (populations indigènes, petits exploitants, paysans sans terre, femmes rurales et jeunes) et sur leur participation active à l'évaluation et à la mise en oeuvre de toutes les activités productives et rémunératrices. Les collectivités locales, les organisations de base et les groupes informels seront



appelés à formuler des demandes de financement avec l'aide des ressources et des services techniques du projet. Non seulement les bénéficiaires: a) prendront part aux décisions relatives aux microprojets et seront représentés au sein des principaux organes de direction du projet, à savoir son conseil d'administration et le comité d'approbation du FDR; mais b) ils participeront aussi au financement des microprojets par des dons de contrepartie et des contributions en nature.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DU HONDURAS
POUR
LE PROJET DE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU RURAL
(FONADERS)

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République du Honduras d'un montant de 12 millions de DTS (équivalent approximativement à 16,5 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du projet de fonds de développement durable en milieu rural (FONADERS). Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) en tant qu'institution coopérante du FIDA. Je propose également un don de 200 000 USD au titre du Mécanisme spécial d'intervention (MSI) pour financer la phase préparatoire visant à réunir les conditions nécessaires à l'entrée en vigueur du prêt, comme décrit ci-dessous.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. La République du Honduras, située en Amérique centrale, est bordée au sud-est par le Nicaragua, au sud-ouest par El Salvador et à l'ouest par le Guatemala. Doté de façades maritimes sur l'Atlantique et le Pacifique, son territoire a une superficie de 112 492 km², et sa population est estimée à 6,2 millions d'habitants, dont environ 53% vivent en milieu rural.

2. **Politique économique.** Depuis le début des années 90, le Gouvernement du Honduras applique un programme économique visant à rétablir l'équilibre de la balance des paiements courants et des finances publiques au moyen d'un vaste éventail de réformes et de mesures d'ajustement structurel. Plusieurs résultats positifs ont été obtenus jusqu'ici, en particulier la restructuration des paiements au titre de la dette extérieure, la baisse du taux d'inflation, le développement des investissements et l'augmentation du produit intérieur brut (PIB). Toutefois, le processus d'ajustement a eu des retombées négatives pour les classes moyennes et à bas revenu, tout en entraînant une forte contraction de l'emploi qui a mis un frein supplémentaire à l'activité. Dans le secteur rural, la compression des dépenses publiques s'est traduite par une diminution considérable des services aux pauvres et aux petits exploitants. En outre, le cyclone Mitch, qui a frappé le Honduras à la fin de 1998, a causé d'énormes dégâts aux infrastructures sociales et économiques de base et à l'habitat rural, ainsi qu'aux cultures pérennes et aux cultures vivrières. À leur tour, ces destructions ont considérablement nui à la capacité de production et d'exportation du pays, entraînant une dégradation de la balance des paiements, des déficits du compte courant, une hausse du chômage, une accélération de l'inflation et une instabilité économique générale. En tant que pays à faible revenu et en déficit vivrier, le Honduras remplit les conditions requises pour bénéficier de l'Initiative en faveur de l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés.

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



3. **Production agricole et politique rurale.** L'économie du Honduras est avant tout une économie rurale, avec un secteur agricole qui représente environ 28% du PIB et plus de 70% des recettes d'exportation. Les bananes et le café fournissent à eux seuls environ 39% du PIB agricole et plus de la moitié des recettes d'exportation. La production de café est essentiellement entre les mains des petits agriculteurs, tandis que les grandes sociétés multinationales contrôlent la production et l'exportation des bananes. Au cours des dernières années, le Honduras a fortement augmenté ses exportations de produits nouveaux comme les fruits, les légumes et les crevettes. La production de céréales de base (maïs et riz) et de haricots, destinée à la consommation intérieure représente 22% du PIB agricole. L'élevage y contribue pour 13% au PIB agricole et l'exploitation forestière pour environ 10%.

4. La loi sur la modernisation de l'agriculture trace les grands axes de la politique agricole du gouvernement, qui redéfinit les rôles respectifs du secteur public et du secteur privé dans l'économie rurale et prévoit la privatisation progressive des services ruraux, parallèlement au désengagement de l'État dans les domaines de la recherche, du crédit, de la vulgarisation et de la commercialisation. La politique foncière vise à garantir les droits de propriété et à établir des titres pour tous les terrains agricoles. Au milieu de 1999, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage a lancé une nouvelle initiative à long terme, le programme national de développement rural durable (PRONADERS), dont les objectifs sont les suivants: i) formuler les politiques et stratégies du pays en matière de développement rural; ii) évaluer et surveiller l'exécution des projets en cours dans ce domaine; iii) chercher des ressources internes et externes à l'appui de nouveaux projets sectoriels.

5. **Pauvreté rurale et indicateurs sociaux.** D'après les études effectuées par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la pauvreté touche plus durement les zones rurales que les zones urbaines. Elle concerne 78% de la population totale et 85% de la population rurale. C'est dans l'ouest du pays que la situation est la plus grave, avec des taux de pauvreté et d'extrême pauvreté de 96% et 88% de la population, respectivement, en milieu rural. D'autre part, l'enquête menée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux fins d'établissement de l'indice du développement humain pour le Honduras en 1998, dessine le profil socio-économique suivant des producteurs agricoles: sur 330 000 ménages, 62% sont considérés comme des paysans pauvres, dont un tiers ne possède pas de terre, et le reste se répartit entre les petits exploitants (27%) et les membres des coopératives issues de la réforme agricole (4,6%), également pauvres pour la majorité d'entre eux. Ainsi, près de 90% (300 000) de toutes les familles rurales tombent dans la catégorie des pauvres. Les six départements où les indicateurs de pauvreté sont les plus élevés (Lempira, Intibucá, Copán, Santa Bárbara, La Paz et Ocotepeque) réunissent environ 66% des ruraux pauvres et se caractérisent par des indices de développement humain compris entre 0,37 et 0,48, contre 0,61 en moyenne dans le reste du pays.

B. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA au Honduras

6. Depuis décembre 1979, le FIDA a accordé six prêts au Honduras pour un montant total de 51,5 millions de DTS, dont quatre à des conditions particulièrement favorables et deux à des conditions intermédiaires. Le plus récent, assorti de conditions particulièrement favorables, a été approuvé par le Conseil d'administration en décembre 1998 pour le PROSOC. Trois projets sont en cours d'exécution: l'un s'achèvera en juin 2000, tandis que les deux autres ont débuté en octobre 1998 et en août 1999, respectivement. Le FIDA a donc accumulé jusqu'ici près de 20 années d'expérience en matière de conception et de mise en oeuvre de projets au Honduras. Les principales leçons et recommandations qu'il en tire sont les suivantes:

- **Participation aux activités induites par la demande.** Les projets doivent prévoir des mécanismes garantissant la participation des bénéficiaires aux activités induites par la demande: conception, choix des services et des prestataires, exécution et suivi et évaluation, et les bénéficiaires doivent aussi être directement représentés dans toutes les instances de décision des projets.



- **Investissements dans les infrastructures de production communautaires.** L'isolement géographique et les carences de l'infrastructure sont les principales causes de marginalisation de nombreuses communautés rurales. C'est donc à ces deux problèmes que les investissements doivent remédier, notamment en ce qui concerne l'irrigation, la conservation des aliments, les routes secondaires, la protection et la régénération des sols, le reboisement et l'approvisionnement en eau. En outre, des mécanismes financiers doivent être créés pour renforcer l'intégration territoriale et faciliter l'accès à de nouvelles possibilités de production.
- **Ciblage.** Les projets doivent prévoir des mécanismes de ciblage conçus de façon à privilégier les femmes rurales, les communautés marginalisées et les familles les plus pauvres.
- **Techniques agricoles/pastorales viables.** On a surestimé la capacité de diffusion des techniques d'exploitation à flanc de colline au Honduras. Il faut donc s'efforcer de faire valider et de généraliser ce type de technique, ainsi que certaines options de diversification agricole et de développement d'activités et de micro-entreprises non agricoles.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Honduras

Politique nationale en matière de lutte contre la pauvreté

7. Le gouvernement accorde une grande importance aux activités et programmes nationaux destinés à lutter contre la pauvreté, et plus particulièrement dans ce domaine au Fonds hondurien d'investissement social (FHIS), dont le fonctionnement repose notamment sur la décentralisation et la participation des communautés bénéficiaires au choix des priorités. La plupart des investissements du FHIS se répartissent entre trois grands secteurs: eau et assainissement, éducation et santé publique en général. Le FHIS a un très bon taux de pénétration dans les zones rurales, où ses activités complètent les investissements productifs financés par le canal des projets du FIDA et exécutés par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage. À l'heure actuelle, le programme PRONADERS lancé par le gouvernement s'efforce d'améliorer la coordination et l'efficacité des projets mis en oeuvre avec l'aide des donateurs.

8. Grâce à sa longue présence dans le pays, le FIDA joue désormais un rôle de premier plan dans l'analyse et l'évaluation des politiques et stratégies de développement rural. Son intervention repose sur les principes suivants: a) assurer une large participation des bénéficiaires aux décisions, en renforçant notamment les organisations rurales de façon à ce que les ruraux pauvres prennent vraiment part à la conception et à l'exécution des projets; b) promouvoir l'économie rurale en facilitant plus particulièrement l'accès aux services financiers, l'attribution de titres de propriété foncière et le développement des activités de production extra-agricoles; c) encourager une saine gestion des ressources naturelles, notamment dans le cas des cultures à flanc de colline. Dans cette optique, il est prévu de passer des accords de collaboration en vue de procéder à des échanges avec les autres projets du FIDA dans le pays, notamment en ce qui concerne les méthodes d'intervention.

Activités des autres grands donateurs en matière de lutte contre la pauvreté

9. Le programme PRONADERS doit être financé par la Banque interaméricaine de développement, ainsi qu'un certain nombre d'organismes de développement bilatéraux. En dehors des projets actuellement menés par le FIDA (projet de développement agricole pour la région occidentale (PLANDERO), PRODERCO et PROSOC), les grands projets de développement rural en cours d'exécution, comprennent le projet PROLANCHO (projet de développement du département d'Olancho - coût total: 19,1 millions de USD) et le projet Jicatuyo (12,0 millions de USD) de l'Union



européenne; le projet PAAR de la Banque mondiale (projet d'administration des zones rurales - 5,3 millions de USD); le projet de développement rural du sud du département de Lempira (PROLESUR) (5,0 millions de USD) financé conjointement par les Pays-Bas et par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); et le projet COHASA (projet germano-hondurien de coopération pour la sécurité alimentaire - 2,8 millions de USD) de l'Office allemand de la coopération technique. Ensemble, ces divers projets assurent toute une gamme de services à quelque 65 000 familles, dont 45% bénéficient des activités du FIDA.

Stratégie en matière d'équité entre les sexes

10. La stratégie du FIDA en matière d'équité entre les sexes repose sur trois grands principes: i) promouvoir la participation directe des femmes rurales aux activités de production et de commercialisation et améliorer la sécurité alimentaire des ménages; ii) renforcer l'égalité entre les sexes dans toutes les activités des projets; iii) encourager la participation active des hommes et des femmes aux organisations et administrations locales, ainsi qu'aux décisions prises par les groupes et par les communautés.

Raison d'être du projet

11. Conçu pour favoriser le développement des municipalités les plus pauvres du pays, le projet vise à mettre un terme à l'exclusion sociale de la population cible, en particulier des femmes rurales, tout en améliorant l'état des ressources naturelles (qui se détériore rapidement) et donc la capacité de production dans la région. Le projet se justifie donc par: a) les possibilités qu'il offre en termes d'accroissement de la production et de diversification des sources de revenu et d'alimentation; b) le fait que des investissements même limités dans le développement rural des zones montagneuses présentent toujours un intérêt économique du point de vue de la régénération de la végétation et des sols, etc.; c) la nécessité d'accélérer la reconstruction des infrastructures endommagées par le cyclone Mitch.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

12. La zone du projet se caractérise par un faible potentiel de production et un risque important de pertes de récolte en raison de la longue saison sèche et de l'irrégularité des précipitations. La pression démographique, l'exploitation excessive des forêts, le surpâturage et la mauvaise gestion des ressources naturelles sont autant de facteurs qui contribuent à la réduction de la capacité de production, à l'appauvrissement croissant et à l'insécurité alimentaire des populations rurales. En outre, les dégâts causés aux infrastructures de production par le cyclone Mitch ont aggravé la pauvreté et la malnutrition dans la zone du projet.

13. La population rurale de la zone d'intervention se compose de quelque 111 000 familles réparties dans 81 municipalités, dont plus de 80% vivent dans des conditions d'extrême pauvreté. Elle survit essentiellement en pratiquant la culture de subsistance de céréales courantes et de haricots dont elle vend les excédents disponibles, et en travaillant comme main-d'œuvre salariée, principalement pour la récolte du café. Le projet bénéficiera directement à environ 12 000 familles regroupant des indigènes, des petits exploitants, des paysans sans terre, des femmes rurales et des jeunes.

TABLEAU 1: ZONE D'INTERVENTION DU PROJET

	Nombre de Municipalités	Nombre de communautés	Nombre de familles rurales	Superficie (km ²)	Indice de développement humain	Taux de malnutrition (%)
Projet FONADERS	81	844	111 081	13 841	0,44	55,3
Projets PROSOC et PRODERCO	48	402	64 777	9 461	0,47	56,9
Reste du pays	161	2 491	389 638	88 743	0,61	36,3
Total	290	3 737	565 495	112 045	0,58	40,4

14. **Zone cible et exécution du projet.** Le projet sera exécuté sur une période de six ans dans le cadre du programme PRONADERS, ce qui lui confèrera une portée nationale même s'il vise en fait les populations rurales des municipalités les plus pauvres. Ces dernières ont été sélectionnées sur la base des indices de développement humain complétés par d'autres indicateurs sociaux (voir la carte). Pour faciliter l'exécution du projet, la zone d'intervention a été subdivisée en sept groupes de municipalités ou sous-régions, délimités en fonction de critères géographiques et de la facilité des communications, où seront établies des antennes opérationnelles. L'objectif de ce regroupement est de se rapprocher des bénéficiaires et d'exécuter les activités du projet dans des zones assez petites pour pouvoir tirer parti des effets de synergie des différentes interventions. On envisage également de faire entrer le projet PLANDERO (en cours d'exécution dans l'une des régions les plus défavorisées du pays) dans le périmètre du nouveau projet, et de continuer ainsi à lui apporter un appui afin de garantir la pérennité des résultats obtenus au-delà de son achèvement en juin 2000.

B. Objectifs et portée du projet

15. Dans le contexte du programme PRONADERS, le projet a pour objectif d'améliorer de façon durable les conditions de vie et le potentiel d'action des populations locales en renforçant les possibilités de développement rural. Il vise avant tout à: i) augmenter le revenu de la population cible grâce à l'expansion et à la diversification de la production agricole et des activités extra-agricoles, tout en élargissant les possibilités de développement, surtout pour les populations indigènes, les femmes rurales et les jeunes; ii) élargir l'accès aux facteurs de production, aux ressources financières et aux marchés au moyen de multiples microprojets et autres activités financés par le FDR, et remettre en état les infrastructures matérielles et productives endommagées par le cyclone Mitch; iii) renforcer la sécurité alimentaire des ménages en améliorant la production et l'entreposage des denrées de base; iv) améliorer la gestion et la conservation des ressources naturelles, surtout dans les zones d'exploitation à flanc de colline; v) renforcer les capacités des organisations locales, des administrations municipales et des prestataires de services techniques (entreprises de développement rural (EDR)) en prévoyant des ressources pour certaines activités de formation et la création d'institutions.

C. Composantes

16. Le projet compte trois composantes: a) renforcement des institutions locales; b) mise en place d'un fonds de développement rural; c) unité d'exécution du projet (UEP).

Renforcement des institutions locales

17. Cette composante, la plus importante du projet, a plusieurs objectifs: renforcer les capacités techniques et les moyens d'organisation et de gestion dont disposent tous les participants pour dresser l'inventaire des problèmes de développement et proposer des solutions; élaborer des microprojets; mettre en oeuvre et superviser des activités; faciliter l'accès aux ressources du projet et aux services offerts avec son appui par le secteur public et le secteur privé. Les institutions locales qui bénéficieront



d'une aide pour entreprendre des activités de développement se divisent en trois grandes catégories: i) organisations du groupe cible (organisations de paysans et de femmes rurales, par exemple); ii) administrations municipales et autres institutions intermédiaires; iii) EDR.

18. **Organisations du groupe cible.** Le principal objectif du projet est de renforcer la capacité des bénéficiaires de recenser les problèmes et de proposer des solutions pratiques pour y remédier, tout en leur donnant accès aux ressources financières et aux services techniques qui leur permettront de mettre en oeuvre des microprojets. La démarche adoptée à cet effet reposera sur des méthodes participatives de diagnostic et de planification. On se fondera sur les expériences les plus significatives des projets PROLESUR (FAO/Pays-Bas) et PLANDERO (FIDA) pour déterminer la meilleure façon de procéder. Le ciblage privilégiera les groupes défavorisés. Dans chaque communauté, on se fondera sur une typologie des situations de pauvreté et de marginalisation pour sélectionner les bénéficiaires qui prépareront ensuite des propositions d'assistance technique, de formation et d'investissement. Certaines de ces propositions pourront être financées par le FDR, mais dans d'autres cas, l'assistance technique et financière devra être sollicitée auprès de sources différentes, comme le FHIS.

19. **Institutions intermédiaires ou de coordination.** Il s'agit des institutions qui se situent entre les organisations du groupe cible et le reste de la société hondurienne: municipalités, projets de développement rural en cours, autres organismes publics, églises, etc. L'objectif est de renforcer les capacités de ces instances intermédiaires pour créer des liens avec le reste de la société et coordonner les services et les ressources disponibles avec les activités du projet, tout en facilitant l'articulation avec des possibilités de développement autrement inaccessibles. Dans cette optique, des accords de coopération seront passés avec d'autres projets en cours, en particulier ceux financés par le FIDA, et l'on suivra la méthode d'évaluation et de planification participatives mise en oeuvre dans le cadre d'un projet du PNUD.

20. **Entreprises de développement rural.** Les EDR sont des entités techniques privées qui travaillent avec les organisations locales en vue de procéder à la sélection, à la préparation et à la mise en oeuvre de projets spécifiques. L'objectif est de renforcer leurs moyens techniques, les méthodes qu'elles appliquent et leur capacité opérationnelle en général. Le projet PLANDERO, financé par le FIDA, a déjà permis d'acquérir une expérience dans ce domaine. Il existe 15 EDR dans la zone du projet, soit environ 150 spécialistes et 360 producteurs innovants, qui fournissent des services d'assistance technique à quelque 7 400 familles dans 336 communautés. Les demandes de formation qu'elles présenteront pourront être financées par le FDR. Le projet assurera par ailleurs, à l'initiative de l'UEP, d'autres activités de formation, d'évaluation des méthodes et de contrôle technique. Les principales actions envisagées au titre de cette composante sont décrites ci-après.

21. **Promotion du projet.** Des ateliers de démarrage seront organisés dans les municipalités et les communautés de la zone d'intervention, avec la participation des responsables et des techniciens locaux, dans le but essentiellement de promouvoir les activités proposées par le projet.

22. **Ciblage.** Pour garantir l'accès des groupes marginalisés aux activités et aux ressources du projet, le ciblage s'articulera en trois phases: i) définition des groupes de municipalités dans lesquels se dérouleront les interventions du projet; la liste de ces groupes figurera en annexe de l'accord de prêt et pourra être modifiée avec l'agrément du FIDA, si besoin est, pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet; ii) identification des municipalités et communautés où débiteront les actions de promotion des services et de planification participative; la sélection sera effectuée par l'UEP sur la base des niveaux de pauvreté, de l'état des infrastructures et de l'environnement, et d'autres critères du même ordre, en consultation avec les autorités des divers regroupements de municipalités; iii) inventaire des besoins et des problèmes spécifiques des différents groupes cibles, avec la participation des intéressés et l'assistance des EDR.



23. **Planification participative.** Il s'agit ici de dresser la liste des problèmes et des solutions envisageables, ce qui sera fait de manière systématique en collaboration avec les administrations municipales, les organisations locales et les groupes informels de la population cible, et en tenant compte des différences socioculturelles entre les sexes. Le projet engagera des EDR et assurera la formation de leurs membres aux méthodes du travail social. La première tâche des EDR, dans chacune des municipalités et des communautés où elles interviendront, consistera à établir des études de référence et à recenser, avec la participation des intéressés, les principaux problèmes auxquels se heurtent les populations locales. Les EDR auront également pour mission: i) de dresser la liste des partenaires locaux (groupements de paysans et de femmes rurales, micro-entrepreneurs, exploitants sans terre, etc.), et ii) d'aider à rechercher des sources de financement complémentaires pour les investissements qui ne pourront pas être pris en charge par le projet du FIDA.

24. **Présentation, approbation et exécution de microprojets.** Les microprojets sélectionnés et présentés par les groupes de bénéficiaires, avec l'aide des EDR, seront soumis au contrôle technique de l'UEP, qui les transmettra ensuite à un comité d'approbation des projets comprenant des représentants du gouvernement, des municipalités et des bénéficiaires. Dès qu'un microprojet aura été approuvé, la communauté bénéficiaire pourra sous-traiter les travaux ou les services envisagés, dont elle assurera ensuite conjointement la supervision avec le personnel technique de l'UEP. Ces diverses opérations seront décrites en détail dans le manuel de procédures du projet.

25. **Formation.** Pendant toute la phase d'exécution du projet, la formation aura pour objectif de renforcer les connaissances des participants et leur aptitude à entreprendre, afin de les rendre plus autonomes et plus à même d'obtenir de meilleurs résultats. Elle sera destinée aux membres de l'UEP, des administrations municipales et des EDR, ainsi qu'aux producteurs innovants et aux responsables locaux, selon des modalités qui varieront, en termes de contenu et de durée, en fonction du public visé. La formation sera organisée de deux manières différentes. D'une part, elle pourra être proposée par l'UEP (initiative de l'offre) aux divers intervenants: EDR, producteurs innovants, membres des administrations municipales, personnel du projet et d'autres activités connexes. D'autre part, les organisations des bénéficiaires, les EDR et les municipalités pourront solliciter elles-mêmes des formations (initiative de la demande) susceptibles d'être financées sur les ressources du FDR.

Fonds de développement rural

26. Le principal objectif de cette composante est de mettre en place un mécanisme financier permettant aux organisations de la population cible d'investir dans les services techniques et les équipements collectifs. Ce mécanisme, appelé fonds de développement rural, cofinancera, au moyen de dons de contrepartie, des activités spécialement destinées à renforcer la capacité de production des communautés rurales et des groupements de paysans, afin de faciliter l'exécution de microprojets à l'échelon local. Les règles de fonctionnement du FDR permettront de procéder au transfert des ressources financières avec souplesse et transparence, et en temps voulu; elles garantiront la participation directe des bénéficiaires au recensement des besoins, ainsi qu'à tous les stades de leurs propres projets: formulation, négociation, exécution et suivi. Les investissements financés par le FDR seront principalement destinés à la production et réalisés indépendamment ou éventuellement en complément de ceux d'autres fonds de développement comme le FHIS. Une fois mis en place, le FDR sera habilité à recevoir les contributions d'autres donateurs et du secteur privé, et il pourra commencer à fonctionner selon les modalités définies dans le manuel de procédures du projet.

27. **Critères de sélection des bénéficiaires et des projets.** Les critères d'attribution des financements du FDR sont les suivants: a) les groupes et les organisations, avec ou sans statut juridique, comptant plus de cinq membres actifs non apparentés seront admis à bénéficier du FDR, de même que les municipalités, l'UEP et les EDR qui soumettront des demandes de financement au profit d'organisations ou de groupes faisant partie du groupe cible; et b) les ressources du FDR pourront être affectées aux projets relevant des domaines suivants: i) micro-entreprises, transformation et



commercialisation des produits agricoles; ii) activités de production non agricoles; iii) conservation des ressources naturelles: protection des sols, réaménagement des bassins versants, reboisement et cultures de couverture; iv) routes de desserte; v) assistance technique, formation, validation de techniques innovantes, organisation et évaluation préalable des propositions de microprojets; vi) mobilisation de l'épargne rurale et opérations de prêt. En outre, le montant attribué à chaque famille sera plafonné, et les groupes ou les organisations qui solliciteront des financements seront tenus de fournir une contrepartie en espèces ou en nature, par exemple sous forme de main-d'œuvre. Enfin, la faisabilité et la viabilité financières, techniques et environnementales des projets devront être démontrées, et les organisations devront prouver qu'elles sont capables d'exécuter les activités envisagées et, le cas échéant, d'entretenir les infrastructures mises en place avec l'aide du FDR.

28. **Gestion du fonds.** Les propositions de financement seront présentées à l'UEP qui se chargera de vérifier leur recevabilité et d'évaluer leur faisabilité/viabilité technique, après quoi elles seront soumises au comité d'approbation des projets de la zone concernée. Chaque comité se composera de deux représentants des bénéficiaires, des autorités locales et de l'UEP. Des EDR seront engagées sous contrat pour l'exécution des projets approuvés, et les décaissements pourront ensuite commencer. Un accord sera passé avec une organisation internationale présente au Honduras pour l'administration des microprojets et l'établissement des contrats de sous-traitance avec les EDR et d'autres entrepreneurs et prestataires de services techniques. L'UEP assurera le suivi des contrats et des progrès réalisés. Elle suivra également le déroulement des microprojets mis en oeuvre avec l'appui du FDR et se tiendra au courant de la mise en oeuvre des plans établis par les communautés, de leur impact et du respect des clauses contractuelles. Les organisations bénéficiaires participeront au suivi des microprojets et à l'évaluation de l'impact.

Unité d'exécution du projet (UEP)

29. Le projet sera administré par une UEP dont la principale responsabilité sera de garantir la réalisation des objectifs et la bonne exécution des activités, en mettant l'accent plus particulièrement sur l'établissement des budgets, la planification, la mise en oeuvre et le suivi, ainsi que la gestion des fonds du projet. L'UEP planifiera et encadrera l'ensemble des interventions, tandis que la plupart des services et des activités sur le terrain seront sous-traités à des EDR. Deux sous-composantes sont prévues: a) administration et gestion, et b) services techniques, ces derniers étant eux-mêmes répartis entre quatre sous-directions: i) renforcement des organisations locales; ii) administration des ressources du projet; iii) gestion du FDR; iv) suivi et évaluation.

D. Coûts et financement du projet

30. **Coûts.** Le coût total du projet, y compris les provisions pour imprévus, est estimé à 25,7 millions de USD. Les investissements représentent 80% des coûts de base (18,9 millions de USD) et les dépenses ordinaires 20% (4,6 millions de USD). La part en devises s'élève à 2,60 millions de USD, soit environ 10% du total. Le tableau 2 figurant à la page suivante résume les coûts du projet.

TABLEAU 2 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Renforcement des institutions locales	2 040	97	2 137	5	9
B. Fonds de développement rural	14 536	1 558	16 094	10	68
C. Unité d'exécution du projet					
1. Administration et gestion	1 357	51	1 408	4	6
2. Services techniques					
a. Appui au renforcement des institutions locales	1 439	106	1 545	7	7
b. Appui à l'exécution des projets des communautés	980	64	1 044	6	4
c. Gestion du FDR	313	471	784	60	3
d. Suivi et évaluation	531	39	570	7	2
Total partiel: services techniques	3 263	680	3 943	17	17
Total partiel: unité d'exécution	4 621	731	5 351	14	23
Total des coûts de base	21 196	2 386	23 582	10	100
Provision pour aléas d'exécution	123	23	146	16	1
Provision pour aléas financiers	1 760	190	1 950	10	8
Coût total du projet	23 079	2 599	25 678	10	109

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

31. **Financement.** Le projet sera financé par le FIDA à hauteur de 16,5 millions de USD (64,3% du coût total), et par deux cofinanceurs, le PNUD et la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), qui apporteront respectivement 3,0 millions de USD (11,7%) et 1,5 million de USD (5,8%). La contribution du gouvernement s'élèvera à 1,0 million de USD (3,9%) et celle des bénéficiaires à 3,7 millions de USD (14,4%). Le plan de financement proposé est présenté au tableau 3.

TABLEAU 3 - PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composante	FIDA		PNUD		BCIE		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Renforcement des institutions locales	1 752	77,4	-	-	-	-	511	22,6	-	-	2 264	8,8	102	1 911	250
B. Fonds de développement rural	9 622	54,9	2 500	14,3	1 500	8,6	203	1,2	3 685	21,0	17 510	68,2	1 694	15 613	203
C. Unité d'exécution du projet															
1. Administration et gestion	1 465	94,4	-	-	-	-	88	5,6	-	-	1 553	6,0	56	1 410	88
2. Services techniques															
a. Appui au renforcement des institutions locales	1 622	95,0	-	-	-	-	85	5,0	-	-	1 707	6,6	119	1 503	85
b. Appui à l'exécution des projets des communautés	1 097	94,7	-	-	-	-	62	5,3	-	-	1 159	4,5	72	1 025	62
c. Gestion du FDR	341	39,8	500	58,2	-	-	17	2,0	-	-	859	3,3	513	329	17
d. Suivi et évaluation	600	95,7	-	-	-	-	27	4,3	-	-	627	2,4	43	557	27
Total partiel: services techniques	3 661	84,1	500	11,5	-	-	190	4,4	-	-	4 351	16,9	747	3 414	190
Total partiel: unité d'exécution	5 126	86,8	500	8,5	-	-	278	4,7	-	-	5 904	23,0	803	4 824	278
Décaissement total	16 500	64,3	3 000	11,7	1 500	5,8	993	3,9	3 685	14,4	25 678	100,0	2 599	22 348	731

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.



E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

32. **Passation des marchés.** Le gouvernement passera un contrat de services administratifs avec une organisation internationale qui sera ainsi chargée d'administrer les fonds destinés aux marchés suivants: i) achat de services par les bénéficiaires au titre du transfert de technologie; ii) développement des infrastructures, conservation des ressources naturelles, etc.; iii) achats nécessaires à l'exécution du projet. L'organisation sélectionnée appliquera les procédures stipulées dans l'accord de prêt en matière de passation des marchés.

33. Les achats de biens et de services techniques directement effectués par l'UEP seront soumis aux procédures définies dans l'accord de prêt: les marchés feront l'objet d'appels d'offres sur le marché international au-delà de 200 000 USD, et sur le marché local pour tout montant compris entre 30 000 et 200 000 USD; les biens et les services d'une valeur comprise entre 3 000 et 30 000 USD seront achetés auprès des fournisseurs locaux après consultation d'au moins trois offres, et les achats de moins de 3 000 USD seront effectués directement par le comité de passation des marchés du projet, créé pour garantir la transparence des opérations.

34. **Décaissements, comptabilité, vérification et communication des comptes.** Les décaissements au titre du prêt se feront conformément aux procédures de l'institution coopérante. Dans le but de faciliter l'exécution du projet, on ouvrira et maintiendra auprès de la Banque centrale du Honduras un compte spécial libellé en dollars des États-Unis sur lequel on versera une allocation autorisée de 2 millions de USD. Le réapprovisionnement du compte spécial se fera conformément aux procédures établies dans les Conditions générales du FIDA. Toutes les institutions financées par le projet tiendront des comptes séparés qui seront ensuite consolidés par l'UEP. Les autorités procéderont à la vérification annuelle des comptes conformément aux procédures et normes internationales en vigueur, et elles enverront chaque année le rapport de cet audit au FIDA et à l'institution coopérante, au plus tard six mois après la clôture de l'exercice budgétaire.

F. Organisation et gestion

35. **Organisation et gestion du projet.** Le gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, sera responsable de l'exécution du projet et créera spécialement à cet effet une structure indépendante sur le plan technique, financier et administratif, qui se composera d'un conseil d'administration et d'une unité d'exécution basée à Tegucigalpa. Le FDR sera doté quant à lui d'un comité central d'approbation des projets et de sept comités locaux pour les sept groupes de municipalités. Un manuel de procédures définira les règles de fonctionnement du projet.

36. **Unité d'exécution du projet.** L'UEP, qui jouira de l'autonomie administrative, technique et financière, sera responsable devant le conseil d'administration du projet et aura pour mission de mettre en oeuvre ce dernier conformément aux dispositions de l'accord de prêt, du rapport d'évaluation prospective et du manuel de procédures, ainsi que des décisions du conseil et des comités. L'UEP sera essentiellement chargée de la gestion financière, de l'exécution des composantes et de l'ensemble des activités de suivi et évaluation. Elle aura à sa tête un directeur de projet et comprendra sept unités de terrain relevant de trois sous-directions ayant respectivement pour attributions: a) le renforcement des organisations locales: ciblage des municipalités et des communautés, promotion des activités du projet, sélection et recrutement des EDR et formation de leur personnel aux fins de la planification participative, vérification de la recevabilité et de la faisabilité des microprojets, agrément des EDR et contrôle de leurs compétences en vue de l'exécution des microprojets, etc.; b) l'UEP aura également un département d'administration des ressources du projet: ce sous-département sera chargé d'administrer les ressources du projet conformément à la législation nationale et aux normes en vigueur, notamment en ce qui concerne la comptabilité et la vérification interne des comptes, ainsi que la communication des informations financières; c) la



gestion du FDR: administration des ressources du fonds et contrôle et suivi des dossiers approuvés; d) le suivi et l'évaluation. Des petites unités de terrain décentralisées seront en outre créées à l'intérieur de chacun des sept regroupements de municipalités.

37. **Conseil d'administration du projet.** Le conseil d'administration, instance suprême du projet, sera chargé de définir les politiques, les stratégies et les priorités. C'est lui qui approuvera les programmes de travail et budgets annuels ainsi que les états financiers vérifiés. Il sera présidé par le ministre de l'agriculture et de l'élevage et comprendra des représentants des Ministères des finances, des ressources naturelles et de la planification, ainsi que quatre délégués des organisations d'usagers et quatre maires élus par leurs mandants selon une procédure légale et démocratique organisée avec l'aide du projet. Le directeur du projet assumera aussi les fonctions de secrétaire du conseil d'administration.

38. **Suivi et évaluation.** Le sous-directeur chargé du suivi et de l'évaluation aura pour tâche d'analyser l'état d'avancement du projet avec la participation active des bénéficiaires, de vérifier les contributions des communautés et de faire régulièrement le point du programme de travail et des activités. C'est également lui qui établira les rapports de situation périodiques. Les évaluations et les études d'impact au niveau des bénéficiaires seront confiées à des entités extérieures privées, recrutées sous contrat par le conseil d'administration du projet avec l'agrément du FIDA. Les évaluations comprendront: a) une étude de référence; b) trois études thématiques sur des points critiques; c) une évaluation à mi-parcours; d) une évaluation terminale.

G. Justification économique

39. **Activités préparatoires/don du Mécanisme spécial d'intervention (MSI).** Le projet débutera par une phase préparatoire dont les objectifs seront: a) réunir les conditions nécessaires à l'entrée en vigueur du prêt, mettre au point le manuel de procédures, créer l'UEP, mettre en place un système de comptabilité, effectuer l'étude de référence et définir les indicateurs de suivi et évaluation; et b) faciliter l'entrée en service du FDR. Cette phase, d'un coût total de 450 000 USD, sera financée en partie par le PNUD (250 000 USD), et pourrait être cofinancée à hauteur de 200 000 USD par un don du FIDA au titre du MSI, actuellement en cours de négociation².

40. **Production et commercialisation.** La stratégie agricole adoptée pour développer la production et accroître les revenus repose sur les éléments suivants: augmentation des rendements des cultures existantes, extension de la culture du café, diversification en faveur des cultures à plus forte valeur ajoutée (cultures maraîchères irriguées, notamment), amélioration de la productivité des ressources naturelles grâce à des mesures de lutte contre l'érosion et à l'utilisation rationnelle des ressources forestières. Les principales modifications techniques qu'il est prévu d'apporter aux systèmes de production sont les suivantes: préparation du sol, labour suivant les courbes de niveau et plantation de haies vives pour réduire l'érosion, accroître le contenu en matières organiques du sol ainsi que sa capacité de rétention de l'eau et sa fertilité. En ce qui concerne les cultures de base – haricots et maïs principalement - l'utilisation de semences améliorées sera complétée par la densification des végétaux, la pratique de la culture intercalaire et la fabrication de silos pour réduire les pertes après récolte. En ce qui concerne la production de café, le projet prévoit la taille et le remplacement des caféiers, leur plantation en plus grande densité et l'introduction de bananiers comme culture intercalaire.

41. **Avantages et bénéficiaires.** On estime à 12 000 les familles de petits exploitants qui bénéficieront directement des investissements et des activités rémunératrices. En outre, dans l'ensemble de la zone d'intervention, la superficie des terres cultivées augmentera de 270 ha pour le

² La justification économique, ainsi que le programme de travail et le budget sont détaillés à l'appendice VIII.

café et de 40 ha pour les cultures maraîchères irriguées, tandis que l'on prévoit des gains de productivité de 100% pour le café, 60% pour le maïs, 50% pour les haricots et 40% pour les pommes de terre, ainsi qu'une augmentation de la production animale (bovins de laiterie et de boucherie et petit bétail). Au total, on estime que la production sera 2,9 fois supérieure au niveau qu'elle atteindrait sans le projet, soit un gain de 3,15 millions de USD pour une valeur totale de 5,01 millions de USD. Le revenu familial tiré des activités agricoles devrait atteindre 1 619 USD au stade de plein développement du projet, le rendement de la main-d'œuvre familiale passant en moyenne de 2,5 à 5,0 USD par jour.

42. **Analyse économique et faisabilité.** L'analyse économique fait ressortir un taux de rentabilité interne (TRI) de 16,8% et une valeur actualisée nette de 21,39 millions de USD, ce qui donne un ratio avantages/coûts de 1,22. D'après l'analyse de sensibilité, une réduction de 10% des avantages ferait tomber le TRI à 12,1%, et une réduction de 20% le ramènerait à 6,7%, ce qui est légèrement inférieur au coût d'opportunité du capital. Dans ces deux scénarios, le ratio avantages/coûts tomberait quant à lui à 1,09 et 0,97, respectivement. Une augmentation des coûts aurait moins d'impact: si elle se chiffrait à 20%, le TRI reculerait à 8,6%, ce qui reste néanmoins supérieur au coût d'opportunité du capital.

H. Risques

43. Le plus grand risque serait que les participants ne comprennent pas l'approche novatrice du projet, mais les efforts déployés en faveur de la formation et du renforcement des organisations locales, ainsi que la délégation par les autorités du pouvoir de décision aux municipalités devraient permettre d'y remédier. En outre, malgré le bilan positif du PLANDERO, les modalités pratiques de la sous-traitance des activités de production et des services financiers financés par l'État et les donateurs internationaux ne s'inscrivent pas encore dans un cadre institutionnel bien structuré. Le marché local des services est encore sous-développé et ne peut pas être exploité avec les procédures habituelles d'appel d'offres que les organismes publics et internationaux demandent d'appliquer. On espère donc que l'approche novatrice du projet trouvera un large écho et que le secteur privé y répondra favorablement en devenant plus actif dans la région. Enfin, l'application des méthodes opérationnelles du PNUD au Honduras augmentera la marge de manœuvre nécessaire, et les activités prévues pendant la phase préparatoire du projet permettront de réduire globalement les risques.

I. Impact sur l'environnement

44. La plupart des activités auront une incidence positive sur l'environnement, notamment celles qui visent à combattre l'érosion (meilleure préparation du sol et augmentation de sa teneur en éléments organiques, plantation de haies vives, etc.), à encourager l'exploitation durable des ressources forestières et à aider les communautés dans leurs efforts de reboisement des petits bassins versants. Il n'y a aucun risque de contamination des eaux de surface ou souterraines par des pesticides ou des engrais.

J. Aspects novateurs

45. Le projet prévoit:

- un certain nombre d'activités et de mécanismes novateurs qui n'ont jamais été expérimentés jusqu'ici au Honduras, ou du moins jamais à une telle échelle. Ces innovations reflètent à la fois les recommandations formulées lors de l'évaluation du portefeuille, la stratégie mise au point pour le Honduras et les conclusions de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires;

- un mécanisme de ciblage explicite des populations les plus pauvres et des régions les plus marginalisées, qui permettra d'établir, au stade de l'étude de référence, la typologie des différentes catégories de pauvres dans la zone du projet. De plus, on évaluera les besoins des groupes cibles pour les aider à formuler les microprojets qui répondent le mieux à leur situation, et des mécanismes de correction des discriminations sexuelles et ethniques au sein des communautés et des familles seront mis en place avec l'aide des sept unités de terrain. Enfin, le projet est conçu de manière à assurer la participation effective des bénéficiaires et de leurs organisations à tous les stades de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation. Le don sollicité au titre du MSI pour financer la phase préparatoire du projet constituera une garantie supplémentaire à cet égard.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

46. Un accord de prêt entre la République du Honduras et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.
47. Un accord de don entre la République du Honduras et le FIDA constitue l'instrument juridique pour l'octroi du don proposé au bénéficiaire.
48. La République du Honduras est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
49. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

50. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Honduras un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à douze millions de droits de tirage spéciaux (12 millions de DTS) venant à échéance le 15 août 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Honduras un don au titre du Mécanisme spécial d'intervention (MSI) d'un montant ne dépassant pas deux cent mille dollars des États-Unis (200 000 USD) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 12 novembre 1999)

1. **Mise à disposition des fonds du prêt.** Pour financer l'exécution du projet, le Gouvernement du Honduras (ci-après dénommé "le Gouvernement") mettra les fonds du prêt à la disposition du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, organisme responsable du projet, conformément aux plans de travail et budgets annuels (PTBA) et à la demande de l'UEP, par virement du compte spécial sur le compte du projet. De son côté, l'UEP sera habilitée à demander, par l'intermédiaire du Ministère des finances, que le compte du projet soit directement approvisionné par les décaissements du prêt.
2. **Fonds de contrepartie.** Le Gouvernement mettra à la disposition du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, pendant toute la période d'exécution du projet, des fonds de contrepartie qu'il prélèvera sur ses propres ressources à hauteur d'un montant total en lempiras équivalant à environ 1 million de USD, conformément aux procédures nationales habituelles en matière de coopération pour le développement. À cette fin, dans un délai de 30 jours au plus à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord de prêt, le Gouvernement créditera le compte du projet d'un montant initial en lempiras équivalant à 42 000 USD pour financer les dépenses de la première année du projet, et réapprovisionnera ensuite ce compte chaque année par avance, à la demande de l'UEP, en y déposant les fonds de contrepartie prévus dans le PTBA de l'exercice budgétaire correspondant.
3. **Mise à disposition des cofinancements.** Le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour que les fonds provenant du cofinancement assuré par le PNUD et du prêt de la BCIE soient mis à la disposition du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, conformément aux PTBA.
4. **Bilan à mi-parcours.** Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, le FIDA, le PNUD et la BCIE procéderont conjointement à un bilan du projet au cours de la troisième année d'exécution, conformément au cadre de référence préparé par l'UEP et approuvé par le FIDA. Ce bilan portera notamment sur les objectifs, stratégies et activités du projet, sur les responsabilités opérationnelles, les mécanismes de coordination et d'autres aspects déterminants de l'efficacité des interventions, ainsi que sur les contraintes et les difficultés rencontrées, et il proposera, le cas échéant, les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires dans ces divers domaines. De son côté, le Gouvernement veillera à faire appliquer les recommandations issues de ce bilan dans les délais stipulés à cet effet et d'une manière jugée satisfaisante par le FIDA. Il est entendu et convenu que ces recommandations pourront éventuellement entraîner une révision des documents du prêt.
5. **Audit externe.** Aussitôt que possible, et en aucun cas au-delà de 90 jours après le début de chaque exercice budgétaire, le Gouvernement sélectionnera et engagera des commissaires aux comptes indépendants, sous réserve de l'absence d'objection du FIDA et conformément aux procédures et aux critères qu'il aura lui-même définis avec ce dernier, pour procéder à la vérification des comptes du projet relatifs à l'exercice budgétaire considéré. S'il le souhaite, le Gouvernement pourra rémunérer les commissaires aux comptes sur le produit du prêt.
6. **Manuel de procédures.** La mise en oeuvre du projet reposera en grande partie sur un manuel de procédures que l'UEP sera chargée de mettre au point le plus rapidement possible, et en tout état de cause, dans un délai maximum de six mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord de prêt. Ce manuel traitera notamment des questions suivantes: méthodes d'exécution, organisation et administration du projet, exécution de la composante renforcement des institutions locales, administration, normes et procédures du FDR, critères et conditions d'attribution des financements du



FDR, cycle d'approbation et de suivi des dossiers, ainsi que tout autre point que le Gouvernement et le FIDA pourraient juger bon d'y inclure. L'UEP adoptera le manuel de procédures, sous réserve que le FIDA n'émette pas d'objection, et veillera à le faire appliquer pendant toute la période d'exécution du projet.

7. **Contrat de services administratifs.** Le Gouvernement, sous réserve que le FIDA n'ait pas d'objection, sélectionnera un organisme national ou international qui sera chargé d'administrer les contrats et avec lequel il passera un contrat de services administratifs selon des clauses et modalités jugées acceptables par le FIDA. Cet accord couvrira les domaines suivants: passation de marchés et de contrats par ledit organisme en tant qu'agent du Gouvernement; contrats d'équipement, travaux d'infrastructure et services de développement rural demandés par les groupes de bénéficiaires et financés par le FDR; cofinancement du projet. Le Gouvernement soumettra au FIDA une version préliminaire du texte de cet accord pour que le FIDA puisse faire part de ses observations et de son absence d'objection avant la signature.

8. **Égalité d'accès.** Le Gouvernement fera en sorte que les groupes les plus défavorisés et les plus marginalisés tels que les paysans sans terre, les indigènes, les femmes, les jeunes et les populations les plus durement touchées par le cyclone Mitch se voient garantir un accès équitable aux avantages du projet. De même, des dispositions seront prises pour favoriser l'égalité d'accès des diverses communautés, ainsi que des familles qui les composent et de certains membres de ces familles.

9. **Coopération avec d'autres projets de développement rural.** Le Gouvernement fera en sorte que les activités du projet s'inscrivent dans un cadre de coopération et de coordination avec d'autres projets et programmes ayant des objectifs communs en Amérique centrale, notamment en ce qui concerne les expériences et les méthodes qui ont déjà donné des résultats positifs et l'appui que le FDR pourrait apporter à l'exécution d'autres projets. Cet effort de coopération devra être particulièrement marqué avec les projets financés par le FIDA en Amérique centrale, d'une façon générale, et le Gouvernement veillera plus particulièrement à assurer une bonne coordination du projet avec les activités du PRONADERS ainsi que d'autres institutions publiques et privées comme la Société hondurienne de développement forestier (AFE-COHDEFOR), l'Institut hondurien du café (IHCAFE), l'Institut national d'agriculture (INA) et le Ministère des travaux publics, des transports et du logement (SOPTRAVI).

10. **Égalité entre les sexes.** Le Gouvernement veillera à ce que le projet contribue à réduire progressivement les inégalités entre les sexes dans la zone d'intervention. À cette fin, il s'assurera notamment que toutes les activités du projet soient bien conçues selon une approche sexospécifique, que la formation comporte un programme de sensibilisation au problème de la discrimination sexuelle à l'intention de l'UEP, de tout le personnel du projet, des EDR, des administrations municipales et des organisations de base, et que les femmes représentent au moins 30% des bénéficiaires du FDR.

11. **Impact sur l'environnement.** Afin de faire adopter dans le cadre du projet des pratiques respectueuses de l'environnement, et sans limiter la portée générale de cette responsabilité, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour que:

a) les divers participants au projet appliquent des méthodes appropriées de lutte antiparasitaire et que les pesticides achetés dans le cadre du projet ne soient ni proscrits par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), tel qu'amendé périodiquement, ni inscrits au tableau 1 (extrêmement dangereux) ou au tableau 2 (très dangereux) de la classification 1996-1997 des pesticides par risque recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et amendée périodiquement;

b) le projet ne finance aucun microprojet susceptible d'avoir un impact négatif sur le milieu naturel, et que les questions d'environnement soient abordées dans le cadre de la promotion et du financement des microprojets, selon une progression territoriale correspondant à l'état d'avancement du projet et en liant l'utilisation effective des ressources au potentiel d'exploitation afin d'améliorer la viabilité des processus de production et la protection de l'environnement;

c) le projet appuie des programmes d'exploitation durable des ressources forestières, décourage les pratiques nuisibles telles que le brûlis et favorise le reboisement en soutenant la création de pépinières dans le cadre de micro-entreprises et les activités de plantation organisées par les populations locales pour régénérer les petits bassins versants.

12. **Exonération fiscale.** L'importation, l'acquisition et la fourniture de tous les biens, travaux de génie civil, constructions et services financés par le prêt seront exonérées d'impôts. La valeur de ces exonérations sera portée au crédit du Gouvernement et imputée sur les fonds de contrepartie visés au paragraphe 2 ci-dessus.

13. **Assurance du personnel du projet.** Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage assurera le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident, conformément aux pratiques usuelles dans ce domaine.

14. **Réseau FIDAMERICA.** Le Gouvernement facilitera l'accès du projet au réseau FIDAMERICA qui assure le lien, via Internet, entre tous les projets financés par le FIDA en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il utilisera pour cela les ressources du projet affectées aux frais de fonctionnement.

15 **Activités du PLANDERO.** Lorsque les activités du PLANDERO auront cessé, le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour que tous les actifs de ce programme soient transférés au projet.

16 **Conditions préalables à l'entrée en vigueur.** L'entrée en vigueur de l'accord de prêt sera subordonnée aux conditions préalables suivantes:

- a) le comité directeur du projet (CDP) et l'UEP auront été dûment établis;
- b) le CDP aura sélectionné et nommé le directeur exécutif du projet, sous réserve de la non-objection du FIDA;
- c) le Gouvernement aura dûment ouvert le compte spécial et le compte du projet;
- d) une dotation d'un montant équivalant au versement initial des fonds de contrepartie visé au paragraphe 2 ci-dessus aura été incluse dans le budget national;
- e) le FIDA aura fait part de son absence d'objection au sujet du contrat de services administratifs décrit au paragraphe 7 ci-dessus et il lui aura été remis un exemplaire signé dudit contrat correspondant en substance à celui pour lequel il n'aura pas émis d'objection, et certifié authentique et conforme par un fonctionnaire compétent du Ministère de l'agriculture et de l'élevage;
- f) l'accord de prêt aura été dûment signé, et la signature ainsi que l'exécution dudit accord par le Gouvernement auront été dûment autorisées et ratifiées conformément à toutes les procédures administratives applicables;



- g) le Gouvernement aura communiqué au FIDA un avis favorable délivré par le conseiller juridique du Ministère de l'agriculture et de l'élevage ou par tout autre conseiller juridique agréé par le FIDA, et jugé acceptable tant dans la forme que sur le fond.